

Editorial :

Crise Covid : de l'importance des agents opérationnels des services d'eau et d'assainissement.

Les différents articles mis en avant dans cette lettre abordent le soutien des Agences de l'Eau aux investissements dans le cadre d'actions de relance de l'économie.

L'investissement public va ainsi permettre de relancer l'économie et améliorer les infrastructures d'eau et d'assainissement.

Si un changement a donc bien lieu au niveau des investissements, il convient aussi de parler de l'exploitation et de l'évolution possible de ses coûts.

Avec les autres réseaux techniques (transports, électricité, télécom...), les services d'eau et d'assainissement ont dû assurer la continuation du service. Ils l'ont fait avec succès.

Les services d'eau et d'assainissement sont d'autant plus à classer dans les services essentiels qu'un de leur but essentiel est d'éloigner les virus et bactéries des populations et de permettre aux usagers d'observer les règles incontournables d'hygiène (dont le lavage des mains par exemple).

Comme ceux d'autres services essentiels, leurs agents ont été affectés par les fortes contraintes dues au confinement... Ils ont également été, comme tous les professionnels, touchés par la maladie. Malgré ces difficultés, les agents des régies, comme des compagnies de prestation de service, ont continué d'assumer ces services publics vitaux.

Electrotechniciens, électromécaniciens, automaticiens, ouvriers et techniciens... sont véritablement des clés pour faire tourner les usines de production d'eau potable et de traitement d'eaux usées.

En ce qui concerne les réseaux, ils ont pu continuer à fonctionner grâce avant tout aux agents suivants : fontainiers ; plombiers ; égoutiers ; agents d'exploitation des réseaux d'assainissement / d'eau potable. Et pour les actions urgentes : agents de curage ; nettoyeurs de réseaux d'assainissement ; ouvriers d'entretien des réseaux d'assainissement ; conducteurs opérateurs d'hydrocureurs...

Ces professions sont régulièrement perçues comme appartenant à la « vieille économie ». Elles ne sont pas perçues comme très « smart », contrairement aux spécialistes en intelligence artificielle ou en data science.

Il est cependant urgent de s'assurer de l'existence et du futur renouvellement d'une base solide en matière d'exploitation, d'entretien et de maintenance des infrastructures d'eau potable et d'assainissement.

Dans le domaine de l'eau, sur ces métiers, il conviendra de détecter, former, et fidéliser ces profils d'ouvriers et de techniciens en revalorisant leurs carrières.

La recherche de la baisse de coût d'exploitation ne doit pas être faite au détriment de ces indispensables métiers.

Les chiffres marquants :

De nombreux chiffres sont présents dans cette lettre. Nous en soulignerons cinq ici :

- 35,5 M€ investis par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au 1er trimestre 2020
- 36 M€ sont consacrés la sécurisation sanitaire de l'eau par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- L'Agence de l'Eau Artois-Picardie vote 49 M€ d'aides supplémentaires pour une relance du secteur
- L'Agence de l'Eau Seine-Normandie redistribue l'argent qu'elle a prélevé sous forme d'aides en finançant des actions prioritaires pour la protection de l'eau.
 - 390,5 millions d'euros d'aides aux collectivités en 2019 pour l'eau et les milieux aquatiques
 - 110,8 millions d'euros d'aides en 2019 pour la dépollution des activités économiques

Sommaire

- ↳ [analyse économique et décision](#)
- ↳ [dépenses pour l'eau et les milieux aquatiques](#)
- ↳ [tarification de l'eau](#)
- ↳ [valeurs de l'environnement](#)

ANALYSE ÉCONOMIQUE ET DÉCISION

[\[Article\] EurEau - 10 big challenges for the water sector in the next 10 years](#)

Dix grands défis pour le secteur de l'eau dans les dix prochaines années (en anglais)

Publié en juin 2020

Commentaire :

Sont mis en avant et développés les points suivants :

1. Protéger l'eau en tant que ressource vulnérable
2. Élaboration d'une stratégie efficace pour réduire au minimum la présence de micropolluants dans l'environnement
3. Améliorer la compréhension du secteur de l'eau par le public
4. Répondre à l'impact croissant du changement climatique sur l'eau
5. Donner à l'eau sa valeur dans l'économie circulaire
6. Accroître l'efficacité des ressources dans le secteur de l'eau
7. Favoriser une croissance économique durable et créer des emplois
8. Fixer le juste prix des services de l'eau
9. Gestion des actifs à long terme dans un environnement en mutation rapide
10. Renforcer la résilience des services d'eau face aux risques de sécurité

www.eureau.org

[Article] Covid-19 : l'Agence de l'Eau Seine-Normandie adopte des aides pour les filières eau et assainissement

Après les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, le conseil d'administration de celle du bassin Seine-Normandie a adopté plusieurs mesures d'urgence pour aider les filières eau et assainissement dans leur gestion de l'épidémie de Covid-19.

Publié le 18/05/2020

Commentaire

L'agence prévoit une subvention à hauteur de 80 % pour l'hygiénisation des boues des stations d'épuration. Cette mesure mobilise une dotation exceptionnelle de 10 M€

Les stations industrielles ou mixtes recevant des eaux usées domestiques pourront également être aidées, dans le respect des règles de l'encadrement européen.

Le paiement des aides est accéléré. L'Agence de l'Eau procédera à une augmentation de l'acompte versé afin de soulager la trésorerie des maîtres d'ouvrage et accélérer les paiements aux entreprises de travaux. Cette mesure est valable pour toutes les nouvelles aides, jusqu'au 30 septembre 2020.

Une simplification de la gestion des aides va avoir lieu. Les conventions d'aides en cours à la date du 12 mars 2020 sont prolongées de six mois. Sont reportées également de six mois deux conditionnalités d'aides qui devaient entrer en vigueur au 1er janvier 2021 :

- *l'obligation de disposer d'un zonage pluvial et*
 - *l'obligation de réaliser un diagnostic permanent des réseaux d'assainissement.*
- D'autres mesures de soutien devraient suivre.*

www.actu-environnement.com

[Communiqué de presse] COVID-19 Mesures d'urgence sur le bassin Seine- Normandie pour soutenir les investissements pour l'eau et les milieux aquatiques. | Agence de l'Eau Seine-Normandie

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, présidé par Michel Cadot, Préfet d'Île-de-France, a adopté, ce lundi 11 mai 2020, plusieurs mesures d'urgence pour aider les acteurs de l'eau du bassin Seine-Normandie à faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Ces décisions s'inscrivent dans la continuité de la réunion téléphonique entre Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire et les présidents de comités de bassin qui s'est tenue le même jour.

Communiqué de presse téléchargeable sur la page Web ou ici : http://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_file/inline-files/CP_CA_mesures_covid.pdf

Paru le 15/05/2020

Commentaire:

Les mesures d'urgence peuvent être classées en 3 grandes catégories :

- *Aides exceptionnelles à l'hygiénisation des boues d'épuration*
- *Accélération des paiements des aides*
- *Mesures de simplifications exceptionnelles de gestion des aides*

D'autres mesures visant à soutenir l'investissement en faveur de la transition écologique en 2020 seront prochainement présentées au conseil d'administration et au comité de bassin.

www.eau-seine-normandie.fr

[Article] Le secteur de l'eau et de l'assainissement organise la reprise des chantiers - Environnement Magazine

Ce mardi 12 mai, la secrétaire d'Etat Emmanuelle Wargon, a réuni par téléphone les présidents de comité de bassin et le président du comité national de l'eau, au sujet de la reprise des chantiers d'eau et d'assainissement.

Paru le 13 mai 2020

Commentaire :

Les mesures mises en place par les Agences de l'Eau sont les suivantes :

- *aides aux collectivités et aux industriels pour faire face au surcoût de la gestion des boues non hygiénisées dont l'épandage direct a été interdit par précaution ;*
- *accélération du versement des acomptes de subventions et de primes pour soulager la trésorerie des maîtres d'ouvrage et des entreprises ;*
- *ou encore la simplification des procédures et le rallongement des délais des conventions et appels à projets.*

www.environnement-magazine.fr

[Article] Agences de l'Eau : Rhin-Meuse et Artois-Picardie adoptent des mesures de soutien

Le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a adopté, le 14 mai, des mesures de soutien aux collectivités, industriels et acteurs associatifs, en réponse à la crise sanitaire. Les mesures ciblent particulièrement les programmes d'animations des associations ou l'épandage des boues d'épuration. Par ailleurs, des aides seront attribuées aux études liées à la recherche et au test de solutions techniques innovantes pour le traitement, à terme, de l'ensemble de boues non-hygiénisées.

En Artois-Picardie, le conseil d'administration a adopté quatre mesures d'urgence. Des aides seront mises en place pour prendre en charge les surcoûts liés à la gestion des boues d'assainissement non-hygiénisées. Les aides pour les acteurs économiques non agricoles seront augmentées (à 50 ou 60 % des coûts admissibles), en complément d'autres mesures, comme l'annulation et la neutralisation des appels de redevances de l'agence au premier

semestre 2020. Le plafond des participations financières, initialement fixé à 30 000 €, pourra être porté à 100 000 €. Enfin, le taux de l'acompte au démarrage des travaux (sur production d'un ordre de service ou d'un état des dépenses engagées) sera porté à un versement de 80 % de la participation financière.

Paru le 19/05/2020

Commentaire :

Les mesures de soutien ont été rendues nécessaires suite à l'interdiction de l'utilisation de boues non hygiénisées par la filière agricole du fait de la présence du coronavirus SARS-CoV-2 au niveau des boues d'épuration.

Le surcoût engendré est un poids supplémentaire pour les opérateurs de Station de Traitement des Eaux Usées.

www.actu-environnement.com

[Article] Le chiffre : 35,5 millions d'euros investis par l'Agence de l'Eau au 1er trimestre 2020 (actualité de l'Agence de l'Eau RMC)

Au 1^{er} trimestre de l'année 2020, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu 218 projets portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Rhône-Méditerranée et Corse.

Paru le 25/05/2020

Commentaire :

Les 35,5 millions d'Euros investis sont répartis comme suit :

- 8,2 M€ => lutte contre les pollutions domestiques,
- 1,4 M€ => lutte contre les pollutions industrielles,
- 12,9 M€ => lutte contre les pollutions agricoles,
- 2,9 M€ => économies d'eau,
- 5,8 M€ => eau potable,
- 3,4 M€ => milieux aquatiques,
- 0,5 M€ => connaissance, communication,
- 0,4 M€ => solidarité internationale.

La lutte contre les différentes pollutions représente 63 % des investissements.

www.eaurmc.fr

[Article] L'Agence de l'Eau Adour-Garonne propose un soutien à la sécurisation sanitaire de l'eau

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne poursuit le plan de soutien au secteur de l'eau pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19. Après les mesures pour accélérer les paiements ou des aides à l'hygiénisation des boues, elle se penche désormais sur des incitations à la sécurisation sanitaire de l'eau et à l'adaptation au changement

climatique. Son conseil d'administration vient de valider cette seconde série de soutiens. L'agence prévoit des bonifications des taux d'aide de 20 % ainsi qu'un assouplissement des conditions d'éligibilité.

L'enveloppe s'élève à 42 millions pour le bassin Adour-Garonne. Ces aides pourront être mobilisées jusqu'au 31 octobre 2020.

36 M€ sont consacrés la sécurisation sanitaire de l'eau.

Paru le 12 juin 2020

Commentaire :

Ce plan est d'autant plus nécessaire que l'été 2019 a fait apparaître plus de 66 points de rupture d'alimentation en eau potable sur le bassin Adour-Garonne et que 500 stations d'épuration ont encore un impact sur la qualité des rivières.

www.actu-environnement.com

[\[Article\] L'Agence de l'eau Rhin-Meuse veut élargir ses aides pour accompagner la reprise](#)

Le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse a adopté son plan d'aide « Eau 2021 » pour stimuler la relance de l'activité économique du secteur de l'eau. Son objectif : soutenir à court terme l'effort de reprise économique national en finançant des travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable nécessaires dans les territoires, mais également soutenir une transition écologique des territoires, comme des activités économiques. Il élargit notamment pour cela des aides prévues dans son 11e programme d'intervention (2019-2024).

Publié le 22 juin 2020

Les plan d'aide est détaillé au niveau de la communication faite par l'Agence de l'Eau présente dans cette lettre.

www.actu-environnement.com

[\[Publication\] Plan d'accélération « Eau 2021 » | Agence de l'Eau Rhin-Meuse](#)

A la sortie de la crise sanitaire, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse mobilise ses financements. Elle propose 30 mesures pour une reprise d'activités dans un secteur où la politique de l'eau représente 40% de la dépense liée à l'environnement en France.

Pour en savoir plus sur le plan d'accélération "Eau 2021"

- [Infographie](#)
- [Les 30 mesures](#)
- [Communiqué de presse du Conseil d'administration du 18 juin 2020](#)

Publié le 20 juin 2020

Commentaire :

Le plan est organisé autour de 4 mesures Phare sans impact sur la fiscalité de l'eau

- *Augmentation de certains taux d'aides*
- *Augmentation des dotations financières sur les enjeux phare*
- *Élargissement des assiettes subventionnables et des bénéficiaires éligibles*
- *Augmentation des acomptes dans le cas d'effet déclencheur pour le démarrage des travaux*

30 mesures précises sont déclinées

Notamment :

- *Majoration de 10 à 20 points du taux d'aides pour les assainissements prioritaires identifiés dans les plans d'action départementaux (PAOT)*
- *15 M€ pour la relance de ces travaux et mobiliser les nouveaux exécutifs intercommunaux*
- *10 M€ pour des mesures nouvelles afin de conforter l'atteinte des objectifs environnementaux*
- *Covid-19 : Prise en compte des surcoûts de protection sanitaire dans l'assiette subventionnable*
- *Boues d'épuration : Développement de solutions pour un parc de station d'épuration à 100% de boues hygiénisées*
- *Augmentation de 5 M€ de la dotation de l'appel à projets «Renouvellement des réseaux d'eau potable» avec un élargissement des bénéficiaires*
- *Majoration de 10 à 20 points des taux d'aides pour la réduction des fuites et les interconnexions en faveur des communes dites prioritaires et celles du massif vosgien*
- *10 M€ pour des mesures nouvelles afin de sécuriser les systèmes d'alimentation en eau potable*
- *80 % d'aides potentielles pour des projets de territoire pour une gestion des eaux (PTGE)*

Favoriser des cités plus résilientes en déployant des solutions fondées sur la nature

- *Amélioration du fonctionnement des cours d'eau et zones humides Montant bonifié du 1^{er} acompte (50%) pour faciliter le démarrage de nouveaux projets aidés*
- *Gestion intégrée des eaux pluviales dynamisée (+ 4 M€ ; Déplafonnement des assiettes de travaux, jusqu'à 40 €/m² - accompagnement à maîtrise d'ouvrage proposé - appui renforcé aux initiatives portées dans les quartiers prioritaires de la ville)*
- *Désimperméabilisation des cours d'école à développer*
- *Accélération des démarches d'agro-écologie (Aide exceptionnelle pour les projets d'agriculture périurbaine, de création ou pérennisation de circuits courts sur la base de cultures à bas niveau d'impact pour les ressources en eau)*

Agriculture

- *2 M€ pour l'acquisition de matériels et équipements dédiés à la filière «herbe»*
- *2 M€ pour la conversion à l'agriculture biologique sur les captages prioritaires*
- *3 M€ pour le développement sur l'ensemble du bassin Rhin-Meuse de filières agricoles à faible impact sur les ressources en eau*

Industries

- *Montant bonifié de 50 % du 1^{er} acompte pour faciliter le démarrage de nouveaux projets*

- 3 M€ réservés pour des contrats « Industrie Eau et Climat » pour amplifier des stratégies à 360°
- 8 M€ Appel à manifestation d'intérêt pour anticiper l'enjeu climatique. / Accompagnement personnalisé proposé quel que soit le stade de réflexion.

Dates butoirs : 30 septembre 2021 pour déposer les demandes d'aides (réputées complètes). Mais pour certaines aides, la disponibilité des crédits financiers sera évaluée au 31 mars 2021.

www.eau-rhin-meuse.fr

[Article] L'Agence de l'Eau Artois-Picardie vote 49 M€ d'aides supplémentaires pour une relance du secteur

Le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau a voté 49 M€ d'aides supplémentaires pour 2020 pour encourager la relance des activités économiques du secteur. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du plan de soutien pour faire face aux conséquences de la crise de la Covid-19, défendu par les Comités de bassin. Ce montant complémentaire lui permettra tout d'abord de prolonger les mesures d'urgence actées en mai. L'agence envisage également cinq autres axes de soutien. Ainsi, elle souhaite augmenter les taux de subvention jusqu'à 15 % pour les travaux eau et assainissement (à la condition de démarrer les travaux dans les six mois).

Publié le 7 juillet 2020

Commentaire :

L'Agence a, par ailleurs, lancé un appel à projets gestion de l'eau et de la biodiversité. Le dépôt des dossiers est ouvert jusqu'au 31 décembre 2020.

Le plan concerne :

- la réhabilitation et/ou la mise en séparatif des réseaux d'assainissement,
- la gestion des eaux pluviales, les travaux de lutte contre les fuites sur les conduites d'eau potable,
- les opérations d'économies d'eau dans les logements,
- la restauration ou la création d'espaces naturels.

Le versement d'une avance sur la prime de performance épuratoire avant fin juillet.

L'agence souhaite également accorder 20 M€ supplémentaires à la déclinaison sur le bassin des contrats de progrès, annoncés lors des assises de l'eau (dossiers à déposer avant le 15 septembre).

Enfin, elle prévoit une aide complémentaire de 9 M€ pour accélérer la renaturation du fleuve transfrontalier Escaut.

L'ensemble de ces mesures d'urgence sont valables jusqu'au 31 décembre 2020.

www.actu-environnement.com

[Article] Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau (2020) | Agence de l'Eau Seine-Normandie

La note d'information de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à intégrer au rapport annuel du maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement est téléchargeable via le lien https://bit.ly/20_note_Maire

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'Agence de l'Eau ou l'Office de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Paru le 02/06/2020

Commentaire :

Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin Seine-Normandie est estimé à 4,26 €/m³ TTC en 2018 (source SISPEA/Agence de l'Eau). Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'Agence de l'Eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

L'Agence de l'Eau redistribue l'argent sous forme d'aides en finançant des actions prioritaires pour la protection de l'eau.

- *390,5 millions d'euros d'aides aux collectivités en 2019 pour l'eau et les milieux aquatiques*
- *110,8 millions d'euros d'aides en 2019 pour la dépollution des activités économiques*

Pour 100 € de redevances perçues par l'Agence de l'Eau en 2019, les recettes se répartissent comme suit :

- *77,92 € de redevances de pollution domestique payées par les abonnés (y compris réseaux de collecte)*
- *11,88 € de redevances de prélèvement payées par les collectivités pour l'alimentation en eau*
- *5,45 € de redevances de pollutions diffuses payées par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutées sur le prix des produits*
- *2,80 € de redevances de pollution payées par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées*
- *1,31 € de redevances de prélèvement payées par les activités économiques*
- *0,43 € de redevances de prélèvement payées par les irrigants*
- *0,12 € de redevances pour la protection du milieu aquatique payées par les usagers concernés (pêcheurs)*
- *0,09 € de redevances de pollution payées par les éleveurs concernés*

Pour 100 € d'aides fournies par l'agence en 2019, les dépenses se répartissent comme suit :

- *51,85 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie, dont 39,70 € pour la solidarité envers les communes rurales*
- *18,36 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages*

- 10,16 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques
- 9,30 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable
- 5,97 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale
- 3,28 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle
- 1,08 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau

www.eau-seine-normandie.fr

VALEURS DE L'ENVIRONNEMENT

[Actualité] L'agence rémunère les agriculteurs pour les services rendus à l'eau et la biodiversité (actualité de l'Agence de l'Eau RMC)

A l'issue de son appel à initiatives, l'Agence de l'Eau a sélectionné 21 projets pour améliorer la qualité de l'eau potable et reconquérir la biodiversité.

De novembre 2019 à janvier 2020, l'Agence de l'Eau a lancé un appel à initiatives pour expérimenter la mise en place de paiements pour services environnementaux (PSE) à destination des agriculteurs. Une enveloppe de 30 millions d'euros est consacrée au dispositif. L'objectif est de participer à la reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité sur des territoires volontaires, en engageant les exploitations agricoles. Ce peut être à l'échelle d'une aire d'alimentation de captage, d'une ressource stratégique pour l'eau potable ou de secteurs à forts enjeux de biodiversité liés à la trame bleue ou la trame turquoise, corridor de vie qui connecte les milieux aquatiques et humides et les milieux secs.

Les 21 projets sont portés par des collectivités, pour agir de façon cohérente au niveau d'un territoire et préparer ces paiements pour services environnementaux.

Paru le 18 mai 2020

Commentaire :

50 % des dossiers retenus concernent des projets territoriaux qui prennent en compte les 2 enjeux captages prioritaires et biodiversité.

25 % portent sur les captages prioritaires et les ressources stratégiques

25 % portent uniquement sur la biodiversité.

Toutes les filières agricoles sont concernées.

Chaque projet de territoire devrait concerner entre 50 à 150 agriculteurs soit 2000 à 3000 exploitants au total.

L'Agence de l'Eau financera jusqu'à 70 % l'animation territoriale pour structurer le projet et les études préalables. Un budget de 1,6 million d'euros a été fixé pour cela.

Ces rémunérations pourront servir, par exemple, à créer et entretenir des infrastructures agro-écologiques comme les haies, les bandes enherbées, les ripisylves, les zones humides ou les mares, ou à développer des pratiques agronomiques vertueuses qui limitent l'utilisation d'engrais minéraux ou de pesticides.

La rémunération des exploitants sera calculée à l'échelle de l'exploitation agricole et sera plafonnée à 450 euros par hectare pour les structures paysagères et à 600 euros par hectare pour les systèmes de production.

www.eaurmc.fr

[Article] L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse expérimente les paiements pour services environnementaux - La Revue EIN

De novembre 2019 à janvier 2020, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a lancé un appel à initiatives pour expérimenter la mise en place de paiements pour services environnementaux (PSE) à destination des agriculteurs. Une enveloppe de 30 millions d'euros est consacrée au dispositif. 21 collectivités misent sur cette logique d'incitation pour participer à la reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité et engager 2000 à 3000 exploitations agricoles.

Paru le 26/05/2020

Commentaire :

En phase opérationnelle de ce mécanisme, dès avril 2021, les agriculteurs pourront bénéficier de 30 millions d'euros sur une période de 5 ans.

Deux projets emblématiques pour protéger les captages et la biodiversité.

Le territoire du Grand Pic Saint-Loup (Hérault).

L'objectif est de signer 30 à 40 contrats PSE avec les vignerons engagés dans Biodiv'Eau mais aussi avec les exploitations concernées par les aires d'alimentation de captage, notamment celles du Fenouillet et de la source du Lez, et plus généralement avec les volontaires pour s'impliquer dans des démarches vertueuses pour la préservation de la ressource en eau et la biodiversité.

L'exemple du Pays Graylois (Haute-Saône) : 350 exploitations dans l'aventure

Le Pays Graylois compte 23 captages prioritaires sur son territoire, soit 13 673 hectares - dont 8 640 hectares de surface agricole en grandes cultures - concernés par une pollution aux nitrates et aux pesticides. Son objectif est d'accompagner 350 exploitations agricoles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Axe prioritaire : une nette diminution du recours aux engrais minéraux, aux produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides) et aux énergies fossiles.

www.revue-ein.com

[Article scientifique] Water Resources and Economics | Vol 30, April 2020 | ScienceDirect.com

Publié en juillet 2020

Commentaire :

Le numéro 30 (avril 2020) contient les articles suivants:

Balancing intersectoral demands in basin-scale planning: The case of Nepal's western river basins (Équilibrer les demandes intersectorielles dans la planification à l'échelle du bassin :

Le cas des bassins fluviaux de l'ouest du Népal)

Emily L. Pakhtigian, Marc Jeuland, Sanita Dhaubanjari, Vishnu Prasad Pandey

Article de recherche / Seul le résumé est accessible aux non-abonnés

Economic value of water in the manufacturing industry located in the Valley of Mexico Basin, Mexico (Valeur économique de l'eau dans l'industrie manufacturière située dans le bassin de la vallée du Mexique, Mexique)

Daniel A. Revollo-Fernández, Lilia Rodríguez-Tapia, Jorge A. Morales-Novelo

Article de recherche / Seul le résumé est accessible aux non-abonnés

Flood insurance demand and probability weighting: The influences of regret, worry, locus of control and the threshold of concern heuristic (Demande d'assurance contre les inondations et pondération des probabilités : Les influences du regret, de l'inquiétude, du locus de contrôle et du seuil de préoccupation sont heuristiques)

Peter John Robinson, W.J. Wouter Botzen

Article de recherche / Seul le résumé est accessible aux non-abonnés

Urban water policy when environment inflows are uncertain (La politique de l'eau urbaine lorsque les apports environnementaux sont incertains)

Hugh Sibly

Article de recherche / Seul le résumé est accessible aux non-abonnés

Farmers' preferences for reductions in flood risk under monetary and non-monetary payment modes (Les préférences des agriculteurs pour la réduction des risques d'inondation dans le cadre de modes de paiement monétaires et non monétaires)

Ståle Navrud, Godwin K. Vondolia

Article de recherche / Accès libre

www.sciencedirect.com

[Article scientifique] Water Economics and Policy

Publié en juin 2020

Commentaire :

Les articles mis en avant sur la page d'accueil du journal sont les suivants (Il est possible de s'inscrire pour obtenir un compte gratuit afin d'accéder à ces articles) :

Cultural and Recreational Values for Environmental Flows in Mexico's Colorado River Delta (Valeurs culturelles et récréatives pour les flots environnementaux dans le delta du fleuve Colorado au Mexique)

Ashley Kerna, Bonnie Colby and Francisco Zamora

Estimating the Marginal Social Value of Agriculturally Driven Nitrate Concentrations in an Aquifer: A Combined Theoretical-Applied Approach (Estimation de la valeur sociale marginale des concentrations de nitrates d'origine agricole dans un aquifère : une approche théorique et appliquée combinée)

Cyril Bourgeois, Pierre-Alain Jayet, Florence Habets and Pascal Viennot

Valuing Treated Wastewater and Reuse: Preliminary Implications From a Meta-Analysis (Valorisation des eaux usées traitées et réutilisation : Implications préliminaires d'une méta-

analyse)

Madjid Bouzit, Sukanya Das and Lise Cary

Does Water Governance Matter? (La gouvernance de l'eau est-elle importante ?)

Daniel W. Bromley and Glen Anderson

An Economic Assessment of the Southern Atlantic Coastal Region's Stormwater Management Practices (An Economic Assessment of the Southern Atlantic Coastal Region's Stormwater Management Practices)

James Wesley Burnett and Christopher Mothorpe

Applying Interconnected Game Theory to Analyze Transboundary Waters: A Case Study of the Kura-Araks Basin (Appliquer la théorie des jeux interconnectés pour analyser les eaux transfrontalières : Une étude de cas du bassin de la Kura-Araks)

Marianna Khachatryan and Karina Schoengold

Reliability of Drinking Water: Risk Perceptions and Economic Value (Fiabilité de l'eau potable : Perception des risques et valeur économique)

Alfred Appiah, Wiktor Adamowicz, Patrick Lloyd-Smith and Diane Dupont

Evaluating Payments for Watershed Services Programs in the United States (Évaluation des paiements pour les programmes de services de bassins versants aux États-Unis)

Margaret Walls and Yusuke Kuwayama

Empirical Application of Rubinstein Bargaining Model in Western U.S. Water Transactions (Application empirique du modèle de négociation Rubinstein aux transactions sur l'eau dans l'ouest des États-Unis)

Rowan Isaaks and Bonnie Colby

On notera un appel à contributions pour les numéros spéciaux

- *Tarifs et accessibilité de l'eau : l'économie et la politique de protection des pauvres [Fermé].*
- *Honneur au Docteur Steven Renzetti [Disponible en ligne]*
- *Gestion de l'eau et paiement des services environnementaux [Disponible en ligne]*
- *L'économie institutionnelle de l'eau [Disponible en ligne]*
- *Théorie des jeux et gestion des ressources en eau [Disponible en ligne].*
- *L'économie du traitement et de la réutilisation des eaux usées [Disponible en ligne]*
- *L'économie du changement climatique et de l'eau [Disponible en ligne]*
- *L'économie des écosystèmes aquatiques [Disponible en ligne]*
- *Réforme et planification de l'eau dans le bassin du Murray-Darling, Australie [Disponible en ligne]*
- *Économie des impacts et de la gestion de la salinité [Disponible en ligne]*
- *Modèles économiques de développement et de gestion de l'eau [Disponible en ligne].*
- *L'économie de l'eau à l'échelle des bassins fluviaux [Disponible en ligne].*
- *Gestion des eaux agricoles et des eaux souterraines [Disponible en ligne]*

www.worldscientific.com

La présente lettre relative à l'économie appliquée à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et à la biodiversité s'y rattachant est en lien avec la rubrique du site internet de l'Office International de l'Eau.

Cette rubrique comprend différentes pages sur les aspects suivants :

- la présentation des grands enjeux relatifs à l'économie dans le domaine de l'eau ;
- la tarification de l'eau et de l'assainissement selon les usages ;
- l'évaluation de la valeur environnementale des milieux aquatiques ;
- l'économie et l'allocation des ressources aux différents usages ;
- l'économie et la prise de décision relative à la gestion de l'eau ;
- le suivi économique des services publics d'eau et d'assainissement ;
- les dépenses pour l'eau et les milieux aquatiques.

La rubrique économie est accessible à l'adresse suivante : <https://www.oieau.fr/theme/eau-et-economie>

Elle est constamment enrichie des archives de la lettre économie et de liens vers des publications faisant référence sur les sujets évoqués ci-dessus.

Avec le soutien financier de l'OFB

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de portabilité, de rectification ou de suppression des données qui vous concernent. Ces droits peuvent être exercés en contactant le Délégué à la Protection des Données de l'OIEau par voie électronique à l'adresse suivante : dpo@oieau.fr
[Si vous souhaitez vous désinscrire de cette lettre, cliquez ici](#)